

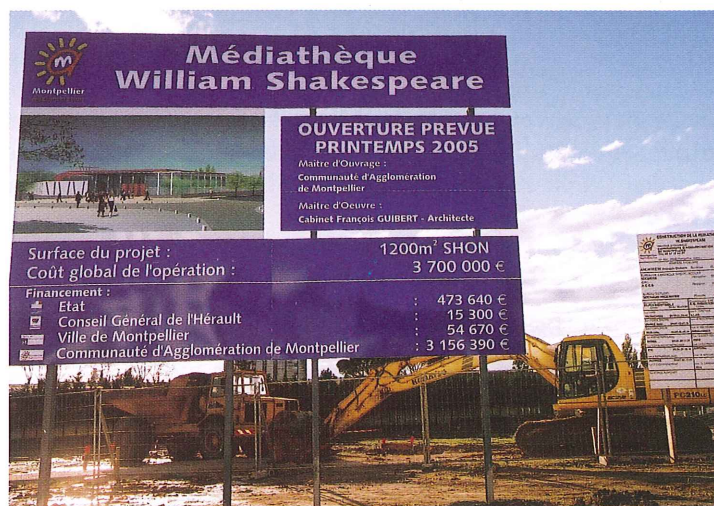
Transports, protection de l'environnement, culture et solidarité

Les quatre axes du budget 2004

Placé sous deux contraintes, la réduction du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Montpellier et le désinvestissement de l'Etat lié aux transports en commun, le budget 2004 a été voté le 23 décembre 2003, avec 89 voix pour, 1 voix contre (Palavas-les-Flots).

Ce budget se caractérise par un fort investissement pour la mise en place de la deuxième ligne du tramway, la construction de l'usine de méthanisation pour traiter les déchets ménagers en préservant l'environnement et la poursuite de la restructuration du musée Fabre.

La solidarité, qu'elle soit intercommunale ou touchant directement le quotidien des habitants, n'est pas oubliée dans ce budget 2004.



La construction de la médiathèque William-Shakespeare.



Mise en place de l'émissaire en mer.



Des fleurs pour les rames de la deuxième ligne du tramway.



Un transport adapté pour les personnes handicapées.

LES RÉALISATIONS DU BUDGET 2004 DE MONTPELLIER AGGLOMÉRATION

LES TRANSPORTS EN COMMUN

• LA DEUXIÈME LIGNE DE TRAMWAY

La deuxième ligne de Tramway (Jacou – Saint Jean de Védas) est l'opération essentielle de ce budget. Elle nécessite une inscription budgétaire de 108,3 M€.

Dans le cadre de sa subvention globale de 23 M€, le Département de l'Hérault a budgété un premier versement de 4,6 M€ en 2004.

L'État ne s'est toujours pas prononcé sur son niveau de financement.

• L'ÉQUIPEMENT DU RESEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN

Un crédit de 350 K€ est prévu pour la dotation d'équipement 2004 de TaM qui comprend notamment des investissements pour la mise en service des petits bus qui assureront des dessertes de courte distance dans le centre ville de Montpellier.

• L'EXPLOITATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

En 2004, la contribution financière de l'Agglomération à TaM s'élèvera à 36,9 M€ dont 6,4 M€ pour les compensations tarifaires sociales. La subvention au GIHP nécessaire au service sur 32 communes s'élèvera à 728 K€.

Enfin, la Communauté d'Agglomération et le Département de l'Hérault poursuivent le rapprochement de leur politique de transports, avec la finalisation d'un Syndicat Mixte de Transports en Commun (SMTC). La participation de l'Agglomération est prévue à ce BP 2004.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Dans le domaine du développement économique, de l'emploi et de l'insertion par l'économique, l'Agglomération poursuit les efforts engagés dans les domaines de la création d'emploi, du soutien à l'économie locale et de l'implantation d'entreprises, tant dans les zones d'activités créées que dans le réseau des pépinières de l'Agglomération (Cap Alpha, Cap Omega, Cap Gamma).

• LES PARCS D'ACTIVITÉS

Les efforts pour l'aménagement et l'équipement des parcs d'activités et l'implantation d'entreprises se poursuivent grâce une dotation de 7,1 M€. Montpellier Agglomération réalise le



Le chantier de la pépinière d'entreprises Cap Gamma à Grabels. PHOTO : MONTPELLIER AGGLOMÉRATION

parc d'activités de la Madeleine à Villeneuve-les-Maguelone sur 10 ha, dans un secteur où la demande de petites parcelles est forte.

L'Agglomération engage aussi en 2004 la création du Village d'Entreprises Artisanales et de Services de 2300 m² sur la commune de Cournonsec, baptisé « Hannibal. »

Ce nouveau pôle d'activité permettra de mieux répartir l'emploi sur le territoire, à proximité des populations, afin de réduire leurs déplacements.

• L'ACTION EN FAVEUR DE LA PROSPECTION, L'IMPLANTATION, LA CRÉATION D'ENTREPRISES ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le Budget prévu en 2004 pour les actions de prospection, d'implantation et de création d'entreprises de Montpellier Méditerranée Technopole s'élève à 1,1 M€.

• LA RÉALISATION DU PROJET DE 2^{ÈME} PEPINIERE D'ENTREPRISES CAP OMEGA AU SEIN DU PARC EUREKA A MONTPELLIER

1,7 M€ est prévu pour la construction de Cap Oméga. Le coût total de ce projet est de 10 M€ HT, subventionnés par l'Europe, l'Etat et le Département de l'Hérault.

Cette nouvelle pépinière d'entreprises de 5300 m² accueillera 25 à 30 entreprises spécialisées dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). 240 personnes y travailleront.

• CAP ALPHA

Des travaux devront être entrepris en 2004 sur les locaux de Cap Alpha à Clapiers pour un

montant de 60 K€ afin de transformer deux locaux en laboratoires.

• LA RÉALISATION DE CAP GAMMA A EUROMEDECINE A GRABELS

Au printemps 2004 ouvrira dans le Parc Euro-médecine à Grabels, Cap Gamma, un hôtel d'entreprises destiné aux sociétés spécialisées en chimie du médicament et en biotechnologies.

• L'INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE

L'insertion par l'économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion. Montpellier Agglomération assure le pilotage, la coordination et le cofinancement des actions menées sur son territoire.

Des chantiers écoles et l'action de la Mission Locale d'Insertion sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération accompagnent le volet insertion de cette politique en faveur d'un emploi plus solidaire. Les chantiers école bénéficieront en 2004 de 152 K€.

La Mission Locale des Jeunes de l'Agglomération de Montpellier (MLJAM) qui coordonne les actions en faveur de l'insertion par l'économique sera subventionnée à hauteur de 345 K€.

LE TOURISME

La communication et la promotion touristique de l'Agglomération menées en collaboration et en cohérence avec les divers offices du tourisme municipaux seront dotées en 2004 d'un crédit de 500 K€.

L'ENVIRONNEMENT

La compétence environnement est, en particulier dans le projet relatif au traitement des déchets ménagers et dans la prise en charge de la collecte par l'Agglomération, un secteur qui caractérise fortement le budget 2004.

• LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Ce Budget Primitif 2004 prévoit les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la compétence collecte à partir du 1er janvier 2004.

Les dépenses de fonctionnement s'élèveront à **15,8 M€**.

Les dépenses d'équipement quant à elles seront de **2,7 M€**.

• LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Le budget 2004 traduit les choix d'organisation de la nouvelle filière globale de traitement des déchets qui s'appuie sur un ensemble complet et cohérent d'installations de valorisation des déchets :

- Equipement de la plateforme de compostage de déchets verts de Grammont : **275 K€**.
- Travaux d'aménagement et de mise aux normes des points de propreté pour **123 K€**.
- Travaux sur le centre de tri Demeter : **135 K€**.
- Travaux d'aménagement et de réhabilitation du CET du Thôt : **2,6 M€**.
- Etude, réalisation et équipement de la station de transit Garosud : **585 K€**.
- Construction de l'usine de méthanisation : opération justifiant d'une inscription de **4,3 M€** pour l'année 2004.

Implantée dans la zone Garosud de Montpellier, cette unité de traitement des ordures ménagères devrait ouvrir ses portes fin 2006. D'une capacité de traitement de 230 000 tonnes, elle prend en compte l'évolution démographique envisagée d'ici 2027.

La méthanisation consiste en la dégradation de la matière organique grâce à l'action de micro-organismes. Ce procédé présente le double avantage de produire du compost de qualité, ayant un usage agricole notamment, et de dégager du biogaz. Composé à 60% de méthane, il peut être utilisé comme source d'énergie afin de produire de la chaleur et de l'électricité.

L'ensemble des dépenses d'investissement relatives au traitement des déchets s'élèverait ainsi à **8,3 M€**.

396K€ sont prévus dans le budget 2004 pour des campagnes de sensibilisation et de mobilisation en faveur du développement du tri sélectif.

• L'ASSAINISSEMENT

Dans l'exercice de sa compétence assainissement, la Communauté d'Agglomération de Montpellier s'est donnée comme objectif d'assurer le plus haut niveau de collecte, de traitement et de rejet des eaux usées afin de protéger l'ensemble de notre environnement naturel.

L'Agglomération continue à intervenir sur les réseaux et les stations des communes, pour faire face aux besoins de réfection ou d'extension liés à l'urbanisation nouvelle et ce, dans l'attente du Schéma Directeur d'Assainissement en 2004.

Le montant global des dépenses d'équipement pour 2004 s'élève à **79,2 M€**, soit le deuxième budget d'équipement de notre collectivité, juste derrière le Tramway.

• LA COMPETENCE FOURRIERE

Le BP 2004 prévoit une enveloppe de **190 K€** permettant la prise en charges des conventions initialement conclues par les communes pour la gestion du service de la fourrière. Ce montant viendra en diminution des Attributions de Compensation communales.

L'AMÉNAGEMENT DU CADRE DE VIE

• LES OUTILS DE MISE EN COHERENCE DU TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération de Montpellier poursuit en 2004 la mise en place de l'ensemble des outils de programmation et de planification stratégiques.

Les enjeux majeurs de la politique d'aménagement du territoire de Montpellier Agglomération sont :

- de limiter l'étalement urbain généré par le mode d'urbanisation périurbaine actuelle et renforcé par la forte tension du marché immobilier,
- d'assurer la meilleure accessibilité sur tout le territoire communautaire,
- de promouvoir une politique de l'habitat fondée sur une offre nouvelle, élargie et diversifiée prenant notamment en compte la mixité sociale,
- d'impulser une dynamique de développement économique dans tous les secteurs,
- de préserver l'environnement dans la perspective d'un développement durable.

Le calendrier de l'élaboration des documents de planification est le suivant :

- l'élaboration du SCOT sera achevée mi 2005,
- l'élaboration du PLH sera achevée mi 2004,
- l'élaboration du SDA (financé sur le budget Assainissement) sera achevée au 2^{ème} trimestre 2004.

Un crédit d'études de **125 K€** pour le financement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est prévu à ce BP 2004.

• LA POLITIQUE DE LA VILLE

Ce Budget 2004 prend en compte une participation au fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public / Grand Projet de Ville à hauteur de **70 K€**.

Le service de Téléalarme de Montpellier Agglomération qui facilite le maintien à domicile de toutes les personnes âgées ou dépendantes (dont 50 % bénéficient gratuitement du dispositif) se verra doté au BP 2004 d'un crédit de **56 K€** pour acquérir 180 transmetteurs supplémentaire permettant de renouveler le parc de matériel et faire face aux nouvelles demandes.



L'école des Beaux-Arts de Montpellier. PHOTO : MONTPELLIER AGGLOMÉRATION

• L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Le Budget 2004 prévoit les moyens nécessaires pour les actions d'aide à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux.

Un crédit de 2,5 M€ est prévu à cet effet.

• LES VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

3,1 M€ sont prévus pour finaliser l'aménagement de la Rue de la Vieille Poste, dans le cadre du contournement Est.

• L'ACTION FONCIERE ET PATRIMONIALE

Pour permettre à l'Agglomération de saisir les opportunités foncières et immobilières qui se présenteraient pendant l'exercice, il est proposé un crédit global de 1,5 M€.

LE SPORT

Montpellier Agglomération mène une politique sportive autour de quatre axes :

- le soutien aux clubs sportifs de haut niveau,
- la promotion des manifestations sportives,
- le développement de la natation et du patinage scolaire,
- l'animation, la construction et la gestion d'équipements sportifs structurants pour l'Agglomération.

• LA PATINOIRE VEGAPOLIS

Ce Budget Primitif devra permettre la poursuite des actions entreprises à la Patinoire Végapolis 165 K€ sont prévus pour permettre aux classes primaires de l'Agglomération de bénéficier d'un apprentissage gratuit du patinage.

• LE RESEAU DES PISCINES

Le projet de budget prévoit des crédits de maintenance lourde à hauteur de 1,3 M€ pour le réseau de piscines de l'Agglomération qui comprend 10 piscines.

Ces crédits permettront une plus grande fonctionnalité des lieux, un meilleur accueil et des aménagements de sécurité sur ces équipements. L'intégration de la Piscine Nakache à Montpellier au réseau de l'Agglomération en 2003 et l'ouverture de la piscine Amphitrite à Saint-Jean-de-Védas en 2004 permettent de disposer d'une offre améliorée sur le territoire.

• LE STADE YVES DU MANOIR

Le stade de rugby Yves-du-Manoir dans le quartier de l'Ovalie à Montpellier nécessite des crédits de travaux de 8,3 M€.

Ce complexe comprendra, en 2006, un stade de 12 000 places pour l'accueil des matchs de championnat, un stade de 500 places pour les

compétitions des autres catégories et deux terrains d'entraînement pour les écoles de rugby. Avec cet équipement sportif, l'Agglomération répond à l'accroissement des effectifs des clubs de rugby et aux actions de formation des jeunes dans le cadre d'un développement important de cette discipline au sein de l'Agglomération.

• LE STADE DE LA MOSSON

Le budget comprend un crédit de 170 K€ pour la maintenance du stade de la Mosson.

• LE COMPLEXE FOOTBALLISTIQUE DE SUSSARGUES

Un crédit de 1,2 M€ est ouvert pour démarrer les travaux du complexe footballistique de Sussargues qui se composera de 3 terrains, de vestiaires et de tribunes.

L'Agglomération poursuit ainsi sa politique de maillage du territoire en matière d'équipements sportifs.

• LE PALAIS DES SPORTS RENE-BOUGNOL

Travaux de maintenance sur le Palais des Sports René-Bougnol à hauteur de 65 K€.

• LES SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Les subventions aux clubs sportifs examinées au regard de l'intérêt communautaire sont prévues à hauteur de 6,7 M€.

LA CULTURE

En matière culturelle, les principales opérations d'équipement poursuivies en 2004 sont le Musée Fabre et la Médiathèque Shakespeare.

Les opérations nouvelles de ce budget sont :

- le projet de la Médiathèque Françoise-Giroud à Castries,
- la réalisation de l'Aquarium Mare Nostrum à Odysseum.

• LE CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE

1300 élèves et plus de 90 enseignants répartis sur plusieurs bâtiments composent cette institution de Montpellier Agglomération qui dispense des cours dans une trentaine de disciplines. 85 enfants ont fait leur rentrée le 8 octobre 2003 dans les nouvelles antennes du Conservatoire National de Musique, Danse et Art Dramatique de Montpellier Agglomération situées à l'école maternelle la Guesse de Castries et au Château Mallet à Cournonterral.

Le Conservatoire disposera d'un crédit de 68 K€ pour l'achat d'instruments et l'acquisition de matériel.

Quelles sont les ressources de la Communauté d'Agglomération ?

1 – LES RESSOURCES ATTRIBUEES PAR L'ETAT :

• La dotation globale d'équipement (DGF)

L'Agglomération reçoit de l'Etat une subvention intitulée Dotation Globale de Fonctionnement.

En fonction des incertitudes du gouvernement quant à son propre budget, le BP 2004 de l'Agglomération prend comme hypothèse une Dotation Globale de Fonctionnement de 17,1 M€ soit la stricte reconduction de 2003, recalculée sur une base à 32 communes.

• Le Fond de Compensation de la TVA

4 M€ en 2004.

2 – LES RESSOURCES PROVENANT DE LA FISCALITE

• La taxe professionnelle unique et les attributions de compensation

Le passage à 32 communes amène à revoir à la baisse le produit de Taxe Professionnelle Unique pour 2004 ainsi que le montant des compensations fiscales de l'Etat.

Le produit de la Taxe Professionnelle s'élèverait en 2004 à 93,8 M€ et les compensations de l'Etat à 44,7 M€.

• La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) d'Agglomération

Le transfert de la compétence collecte des déchets ménagers à l'Agglomération au 1er janvier 2004, induit la mise en place d'une TEOM d'agglomération qui financera les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'Agglomération.

Le produit pour 2004 est de 47,4 M€.

• Le versement transport

L'évolution du Versement Transport atteste de l'évolution positive de la masse salariale et confirme le dynamisme économique de l'Agglomération. De 2003 à 2004, Montpellier Agglomération prend comme hypothèse une évolution du produit du Versement Transport (ramené à 32 communes) de : +3,5% Le Versement Transport s'élèverait alors à 51,5 M€ en 2004.

3 – LES RECETTES DES SERVICES DE L'AGGLOMERATION

Les tarifs auront une actualisation modulée selon les services.

Le Budget 2004 prévoit les crédits de fonctionnement à hauteur de **112 K€** pour l'Art Dramatique qui s'est installé depuis la dernière rentrée dans les locaux de la Maison Louis-Jouvet rénovés par l'Agglomération.

• **L'ÉCOLE SUPERIEURE DES BEAUX ARTS**

L'École Supérieure des Beaux Arts de Montpellier Agglomération dispense des formations artistiques supérieures sanctionnées par deux diplômes en option Art sur trois et cinq ans pour former ses étudiants aux métiers de la création et promouvoir l'art contemporain.

Au BP 2004, **35 K€** permettront des compléments de travaux.

En outre, **79 K€** sont budgétés pour l'acquisition de matériel pédagogique.

• **LE RESEAU DES MEDIATHEQUES**

L'Agglomération gère un réseau de 6 médiathèques.

Des travaux de maintenance lourde et d'équipements sont budgétés, soit **394 K€** pour l'ensemble des médiathèques.

Le Budget 2004 permettra le renouvellement de 50 ordinateurs (**70K€**). Deux automates de prêts et un serveur dédié seront en outre remplacés (**80K€**). **770 K€** sont prévus pour l'acquisition de livres, disques, DVD et cassettes pour l'ensemble des médiathèques. Le Budget 2004 verra la poursuite de la mise en place de deux établissements :

- la médiathèque **William-Shakespeare** dans le quartier des Cévennes. L'ouverture de cet établissement de 1200 m² est prévue en février 2005.

1,8 M€, sont prévus pour poursuivre les travaux de cette médiathèque.

Les premiers équipements (mobilier, informatique, photocopieurs, livres, systèmes antivols...) sont budgétés pour **680 K€**.

- la médiathèque **Françoise-Giroud** à Castries pour laquelle **1,78 M€** ont été votés en 2003).

• **L'OPÉRA COMEDIE**

Les travaux de l'Opéra Comédie se limiteront en 2004 au strict nécessaire pour un crédit de **238 K€**.

• **L'AGORA**

Ce Budget prévoit des crédits d'investissement de **165 K€**.

• **LE THEATRE**

Les 3 théâtres gérés par l'Agglomération (Grammont, Chai du Terral et Hangar) bénéficieront de crédits de maintenance à hauteur de **23 K€**.

Le fonds d'aide à la diffusion théâtrale qui permet à de nombreux spectacles de se dérouler dans les différentes villes de l'Agglomération se verra doté, comme en 2003, d'un crédit de **68 K€**.

• **L'AQUARIUM MARE NOSTRUM A ODYSSEUM**

Implanté sur le site d'Odysseum, l'Aquarium Mare Nostrum occupera en 2006 une surface de l'ordre de 5000 m². Un crédit de **2,5 M€** est prévu à cet effet.

• **LE PLANETARIUM GALILEE**

34 K€ sont budgétés pour les besoins en équipements du Planétarium.



La médiathèque la Gare à Pignan. PHOTO : MONTPELLIER AGGLOMERATION

• **LE MUSEE FABRE**

L'exercice 2004 verra se poursuivre la réhabilitation du **Musée Fabre**, avec un crédit de **6,1 M€**. Le Budget prévoit l'acquisition d'œuvres pour **1,1 M€**. (qui devraient bénéficier d'une subvention de **320 K€**), la restauration d'œuvres pour **660 K€**, ainsi que la conception de films documentaires sur les collections du Musée pour **150 K€**.

• **LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Conformément à la délibération n° 4848 du 22 octobre 2002, l'Agglomération assurera le financement total des associations culturelles qui ont été définies comme étant d'intérêt communautaire.

Les subventions culturelles prévues sont estimées à **22,1 M€**.

L'ÉCOLOTHEQUE

59 K€ sont proposés à ce BP pour des travaux **LE SERVICE FUNERAIRE**

Le Budget 2004 devra permettre de poursuivre l'opération de réaménagement du complexe de Grammont.

Les crédits nécessaires s'élèvent à **545 K€**.

LA SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE

Il est proposé d'inscrire au budget une dotation de **3M€**, pour financer les projets portés par les communes dont l'intérêt dépasse le seul cadre communal.

En outre, ce BP prévoit un crédit de **152 K€** pour aider les victimes des intempéries qui ont une nouvelle fois durement touché notre territoire en 2003.



Travaux en cours au Musée Fabre. PHOTO : MONTPELLIER AGGLOMERATION

LES EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2004

I - LE BUDGET GENERAL

Le Budget Général s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :	286 540 232 €
- Section d'investissement :	321 912 542 €
Total :	608 452 774 €

La répartition par chapitre du Budget Primitif 2004 est la suivante : L'autofinancement brut de ce BP 2004 s'élève à 56,4 M€, l'autofinancement net à 34,2 M€.

2 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE FUNÉRAIRE

Le Budget Annexe du Service Funéraire s'équilibre de la façon suivante :

- Section d'exploitation :	3 519 715 €
- Section d'investissement :	656 800 €
Total :	4 176 515 €

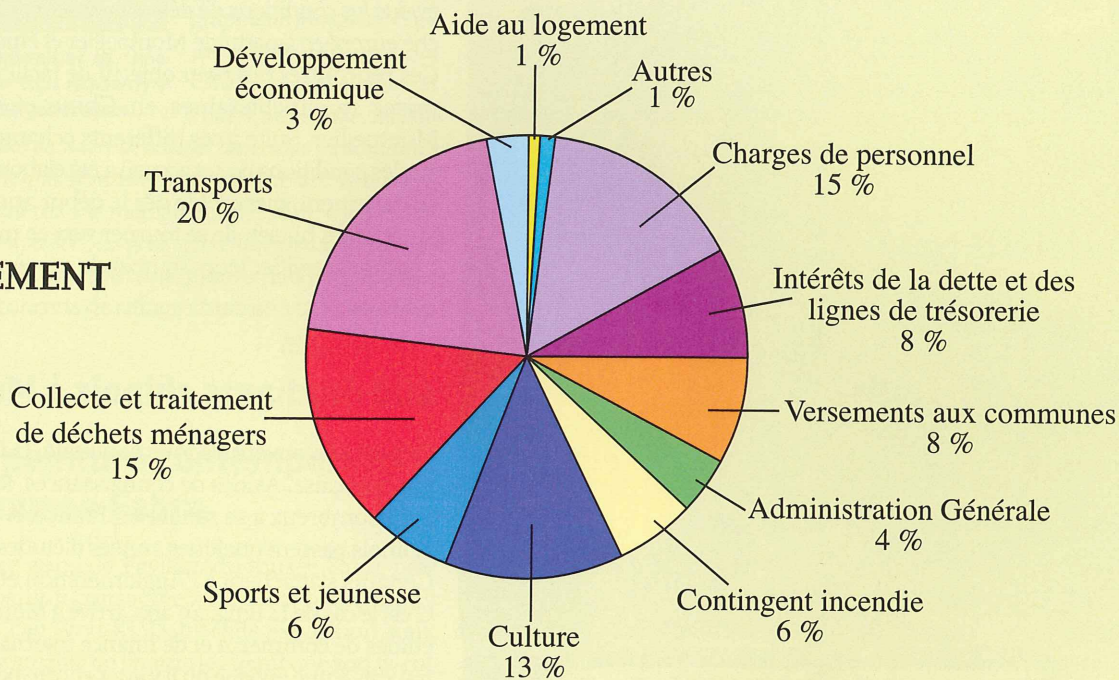
3 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Budget Annexe du Service Assainissement s'équilibre de la façon suivante :

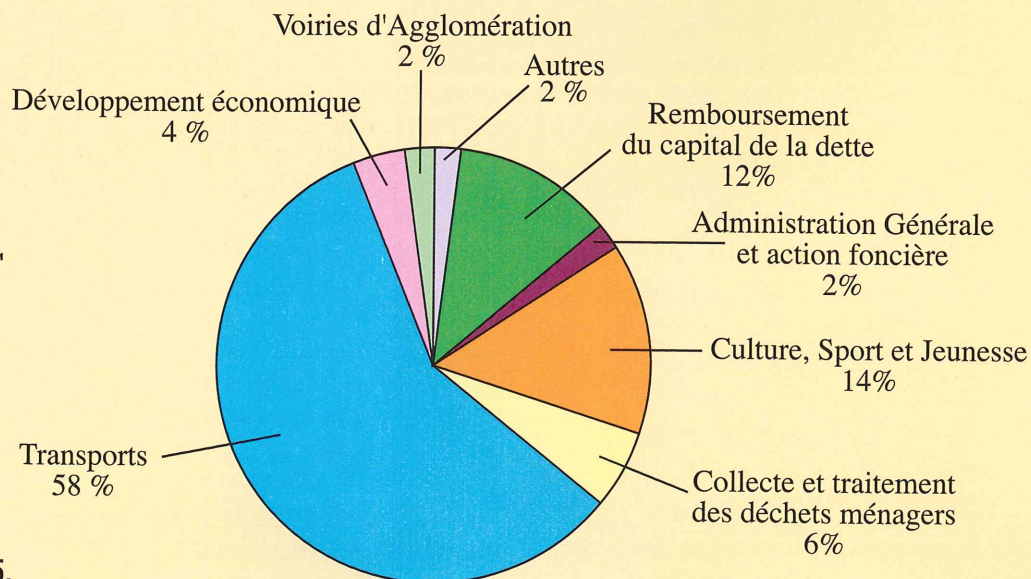
- Section d'exploitation :	21 086 057 €
- Section d'investissement :	83 757 548 €
Total :	104 843 605 €

Les dépenses* en 2004

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



* Recettes : lire page 15.